



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourse à l'écriture 2015

Le Canton de Vaud, par son Service des affaires culturelles, met à nouveau au concours une « Bourse à l'écriture » dotée d'une somme de 10'000 francs destinée à des écrivaines ou écrivains qui se trouvent dans une phase d'élaboration d'un projet d'écriture ou à une étape décisive de leur travail. Cette aide marque le soutien renouvelé de l'Etat à la création littéraire dans le canton.

Ces neuf dernières années, le Canton de Vaud a attribué une bourse à l'écriture respectivement à Sandra Korol, Frédéric Vallotton, Marie-Jeanne Urech, Olivier Sillig, Nicolas Verdan, Jean-François Sonnay, Jil Silberstein, Anne-Frédérique Rochat et Isabelle Aeschlimann. Cette bourse a pour vocation de venir compléter les aides occasionnelles directes octroyées dans le passé à des écrivaines et écrivains vaudois et les soutiens réguliers à l'édition d'oeuvres littéraires. Le Service des affaires culturelles la met à nouveau au concours pour 2015, dotée d'un montant de 10'000 francs. Prélevée sur le montant dont dispose la Commission cantonale des activités culturelles – sous-commission « littérature » – sur l'exercice 2015, elle est destinée à des personnes qui se trouvent dans la phase d'élaboration d'un projet d'écriture ou à une étape décisive de leur travail.

Seuls peuvent prétendre à une bourse les écrivaines et écrivains vaudois ou étrangers établis et travaillant dans le Canton de Vaud depuis au moins cinq ans et ayant publié au moins un ouvrage (sont exclus: l'auto édition ou l'édition à compte d'auteur) dans les domaines suivants : roman, nouvelles, essais, poésie et théâtre.

Les personnes intéressées peuvent adresser par courrier postal leur dossier de candidature au Service des affaires culturelles (SERAC), rue du Grand-Pré 5, 1014 Lausanne, Tél. 021 316 07 43, email info.serac@vd.ch. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site: www.vd.ch/themes/culture/aides-et-soutiens/aides-a-la-creation/bourses/.

Ce dossier doit contenir la formule d'inscription dûment remplie et signée (disponible sur demande au SERAC ou sur son site internet), une documentation présentant les travaux récents, sans aucun manuscrit original, ainsi qu'une bio-bibliographie.

Les dossiers de candidature devront être envoyés d'ici au 20 mars 2015.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 février 2015

DFJC, Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 44